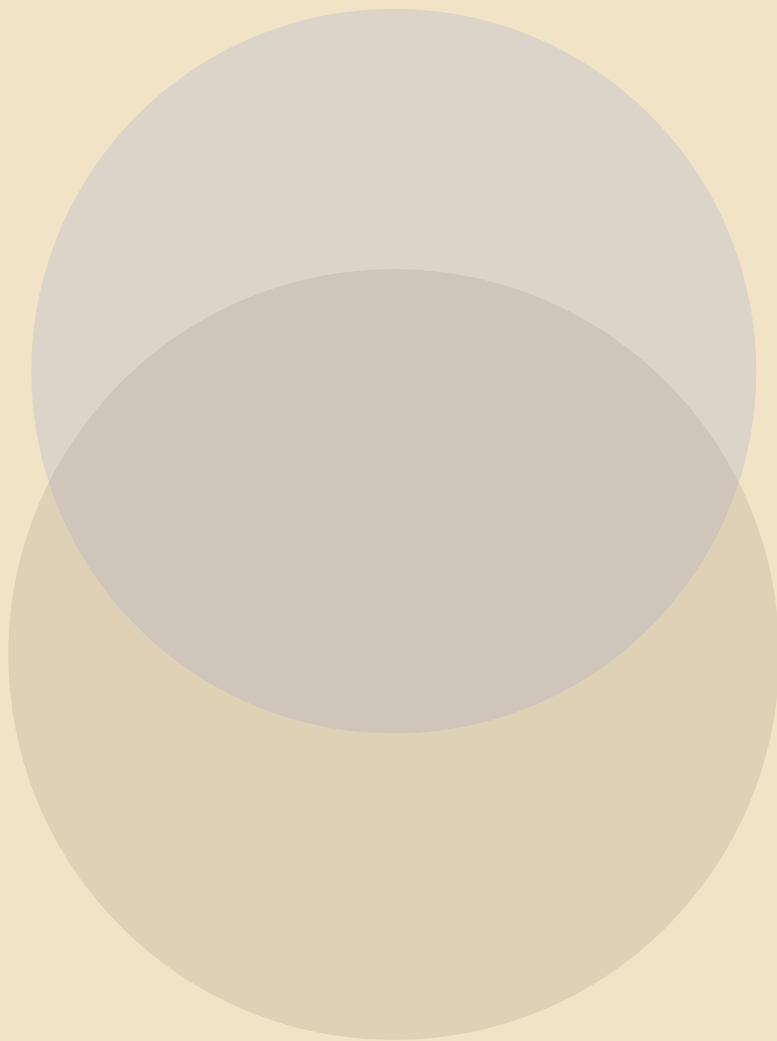


VISION **SOLIDAIRE**

—

**Vivre ensemble  
dans l'agglomération  
lyonnaise**

—



**#JUN 2013**

**Grand Lyon - Direction de la  
Prospective et du Dialogue Public  
et Direction de l'habitat et du  
développement social urbain**

**Coordination générale**

Emmanuelle Gueugneau  
Jean-Loup Molin  
Frédéric Reynouard  
Pierre Suchet

**Responsable éditoriale**

Pascale Fougère

**Rédaction**

Catherine Panassier

**Conception graphique**

Maquette : ©unitémobile

Images chiffres rubans©Shutterstock

**Réalisation et mise en page**

Nathalie Joly

**Photos**

©Grand Lyon/Jacques Leone

---

# GRANDLYON

## VISION SOLIDAIRE

---

**La solidarité**, et plus précisément la solidarité territoriale, est au fondement du projet communautaire. Cette solidarité se manifeste très concrètement : par le fait que les services urbains, à l'instar la distribution de l'eau, font l'objet d'un tarif unique sur l'ensemble de l'agglomération alors que le coût de production du service diffère bien sûr selon les territoires ; par la mise en œuvre de politiques d'agglomération qui transcendent les intérêts locaux immédiats (par exemple s'agissant de la localisation d'infrastructures ou d'équipements générant des nuisances) ; ou encore par une capacité à investir davantage dans les territoires qui en ont le plus besoin (par exemple dans le cadre des politiques de renouvellement urbain).

Au cours des années 1970 – 1980, la solidarité s'est beaucoup exercée en faveur des communes les moins équipées qui vont profiter de la capacité d'investissement et de l'ingénierie de la Communauté urbaine pour rattraper leur retard. À partir des années 1990, la solidarité devient un objectif explicite dans une série de politiques communautaires : habitat-logement, politique de la ville, déplacements, espaces publics, coopération décentralisée... Dans les années 2000, plusieurs mécanismes sont mis en place qui renforcent la solidarité financière entre communes : taxe professionnelle unique, dotation de solidarité communautaire, etc.

On s'en rend compte, la solidarité pour le Grand Lyon est beaucoup moins une donnée qu'un construit. Un construit politique, qui s'est développé au gré des problèmes à traiter (pensons à l'embrasement des banlieues dans les années 1980 - 1990), accompagnant le développement d'une conscience d'agglomération.

Aujourd'hui, de nouveaux enjeux apparaissent, qui incitent le Grand Lyon à réinterroger en profondeur et à élargir le socle de solidarité mis en place au fil du temps. La cohésion sociale est mise à rude épreuve : insécurité

économique croissante, développement de l'assistance (ou de l'assistanat ?), émergence de la précarité énergétique, tendances à l'entre soi, affirmations identitaires, etc.

Le défi environnemental, dont ont découlé les concepts de développement durable puis de transition énergétique, pose fondamentalement la question, plus actuelle que jamais, de la solidarité entre les générations, mais aussi celle de la solidarité avec la nature si l'on se place dans la perspective du contrat naturel de Michel Serres.

**Le Grand Lyon  
se doit  
de réinterroger  
ce ciment  
fondateur qu'est  
la solidarité**

La notion d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social fait son apparition et pose sous une forme renouvelée la question de la répartition des rôles entre le secteur public, le secteur privé et le monde associatif pour la mise en œuvre de la solidarité.

La création du pôle métropolitain en 2012 prend acte du fait que la dilatation géographique des bassins de vie doit amener à poser la question des solidarités au-delà des périmètres habituels des agglomérations.

Enfin, la perspective de la création d'une métropole européenne par fusion, sur le territoire actuel du Grand Lyon, des compétences du Conseil général et de la Communauté urbaine ouvre un espace de réflexion immense puisque désormais, les solidarités territoriales et l'action sociale seront pilotées par la même assemblée.

À l'heure où l'agglomération s'apprête pour la première fois à élire l'assemblée communautaire au suffrage universel direct, et où la rationalisation des dépenses publiques constitue un exercice obligé, la collection de cahiers Grand Lyon Vision Solidaire met à votre disposition un ensemble de ressources pour questionner la solidarité indispensable au vivre ensemble et en faire un vecteur de sens renouvelé de l'action publique.

## SOMMAIRE

---

### 9 - PARTIE 1

#### SOLIDARITÉ ET COMMUNAUTÉ URBAINE

*synthèse de Catherine Panassier*

### 15 - PARTIE 2

#### LA SOLIDARITÉ EN ACTION DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE

- 16** - « L'essentiel est peut-être dans les outils de planification »  
*extrait de l'interview de Jacky Darne, Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle (janvier 2013)*
- 17** - « La politique de la ville est une priorité clairement exprimée, un elutte voulue et décidée contre les ségrégations »  
*extraits d'interviews de Maurice Charrier, Vice-président chargé de la Politique de la ville et de la cohésion sociale (juin 2009 et janvier 2013)*
- 18** - « Tout le monde concoure à l'objectif de répartition spatiale et aux résultats recherchés : produire plus »  
*extrait de l'interview d'Olivier Brachet, Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement (janvier 2013)*
- 19** - « La question de l'accès est centrale »  
*extrait de l'interview de Michèle Vullien, Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/Sytral (janvier 2013)*
- 21** - « Faire en sorte que la bataille pour sauvegarder et développer l'emploi soit la plus efficace possible »  
*extrait de l'interview de David Kimelfeld, Vice-président chargé du développement économique (janvier 2013)*

- 22** - « Se tourner vers la diversité des attentes est une manière de prendre en compte la majorité silencieuse »  
*extrait de l'interview de Gérard Claisse, Vice-président chargé de la participation citoyenne, du Conseil de développement et de la relation aux usagers (mars 2013)*

### 25 - PARTIE 3

#### SOLIDARITÉ : LES ENJEUX POUR DEMAIN

- 27** - Solidarité, vivre ensemble, cohésion sociale et mixité
- 31** - Solidarité et inégalités
- 34** - Des territoires de solidarité pertinents
- 36** - Vers un projet global de territoire

### **Solidarité :** *de quoi parle t-on ?*



**L'objectif de ce cahier** est d'une part d'exposer en préalable un éclairage sur l'évolution de l'approche de la solidarité que la Communauté urbaine a développé au cours de ces quarante-cinq dernières années, et d'autre part d'avancer des perspectives pour l'avenir.

Ces perspectives s'entendent dans le contexte de construction de la métropole avec notamment la prise des compétences du département par la Communauté urbaine et dans celui de l'affirmation de nouvelles échelles de solidarité qui dépassent le territoire d'agglomération.

Ce cahier a été élaboré à partir de la parole de six Vice-présidents recueillie à travers des entretiens réalisés en janvier et début mars 2013 :

**Maurice Charrier,**

Maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009 et Vice-président du Grand Lyon chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale depuis 2001

**Michèle Vullien,**

Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/Sytral

**Olivier Brachet,**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers

**Jacky Darne,**

Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle

**David Kimelfeld,**

Vice-président chargé du développement économique

---

# SOLIDARITÉ

## DE QUOI PARLE T-ON ?

---

***Le terme solidarité, largement employé et apparemment simple, recouvre en fait une diversité de définitions et se révèle finalement bien plus complexe qu'il n'y paraît.***

***Les définitions sont multiples et l'on pourrait en citer bien d'autres, mais elles ont en commun de mettre en relief ce qui lie les individus, l'interdépendance des hommes en société. Elles nous mettent alors sur la piste de la nécessaire coopération, de la nécessité de se mettre d'accord pour avancer.***

Pour **Léon Bourgeois**, l'homme isolé n'existe pas. À Lyon, comme en France de manière générale, l'approche de la notion de solidarité provient souvent de la doctrine dominante sous la troisième République, qui a servi de base au pacte républicain et à notre modèle de protection sociale, celle du Solidarisme.

*«La solidarité signifie qu'il y a, pour chaque homme vivant, dette envers tous les hommes vivants, à raison et dans la mesure des services à lui rendus par l'effort de tous, (...) et dette envers les générations suivantes, à raison des services rendus par les générations passées. Cet échange de service est la matière du quasi-contrat d'association qui lie tous les hommes, et c'est l'équitable évaluation des services échangés, c'est-à-dire l'équitable répartition des profits et des charges, de l'actif et du passif social qui est l'objet légitime de la loi sociale.»*  
Léon Bourgeois, Solidarité, 1896

Lorsqu'il définit la solidarité, le philosophe **Patrick Viveret** insiste sur la notion de reliance.

*«La solidarité renvoie à la solidité et au fait que l'espèce humaine est une espèce reliée. Même si chacun d'entre nous est un être radicalement singulier du fait de sa conscience, nous sommes des êtres reliés, à nos parents qui nous ont donné la naissance, mais aussi à l'univers. Mais il n'y a de solidité possible que pour autant qu'il y a une qualité de reliance, et cette qualité de reliance, c'est la solidarité. Inversement, l'absence de solidarité crée l'absence de reliance, qui est aussi bien le sentiment de solitude que le sentiment d'absurdité, parce sans reliance je ne peux donner du sens à ma vie.»*

Entretien du 31 janvier 2012. ([www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com))

**« Il ne peut y avoir de réflexion sur le développement de l'agglomération sans vision solidaire. »**

*Nous avons une exigence et une responsabilité de travailler sur les questions de solidarité, de cohésion sociale et de vivre ensemble. Je ne dis pas que le développement a été pensé jusqu'à maintenant sans vision solidaire, preuve en est notamment la politique de la ville conduite par le Grand Lyon à travers les opérations de renouvellement urbain, le désenclavement des grands quartiers populaires ou encore la diversification de l'offre d'habitat. Mais, il faut que la solidarité soit partie intégrante du développement urbain. La cohésion sociale et le vivre ensemble ne peuvent pas s'envisager sans solidarité, qu'elle soit territoriale ou entre les personnes. Et, de mon point de vue, il ne peut pas y avoir de solidarité sans reconnaissance de l'ensemble des territoires dans leur diversité ; une reconnaissance indispensable pour appréhender les atouts et les difficultés que vivent chacun des territoires qui composent l'agglomération. La nécessité absolue d'un développement cohérent exige le développement de solidarités entre les territoires et entre les personnes.*

**Maurice Charrier,**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

**« La solidarité est plus qu'une valeur. »**

*La solidarité est à la fois la valeur cardinale de ce qui fait ou doit faire société, un système d'interdépendance dès lors que des individus ou des acteurs ne peuvent agir les uns sans les autres. Je ne peux pas concevoir la solidarité sans une attention portée aux plus faibles, donc sans une perspective de réduction des inégalités et de redistribution. J'ajouterais une autre facette, celle du contrat : avec la solidarité je « m'engage à... ». D'autres dimensions plus nouvelles sont sans doute appelées à prendre de l'ampleur comme la solidarité à l'égard des générations à venir et la solidarité vis-à-vis de ce qu'Edgar Morin a appelé la Terre-Patrie. »*

**Gérard Claisse,**

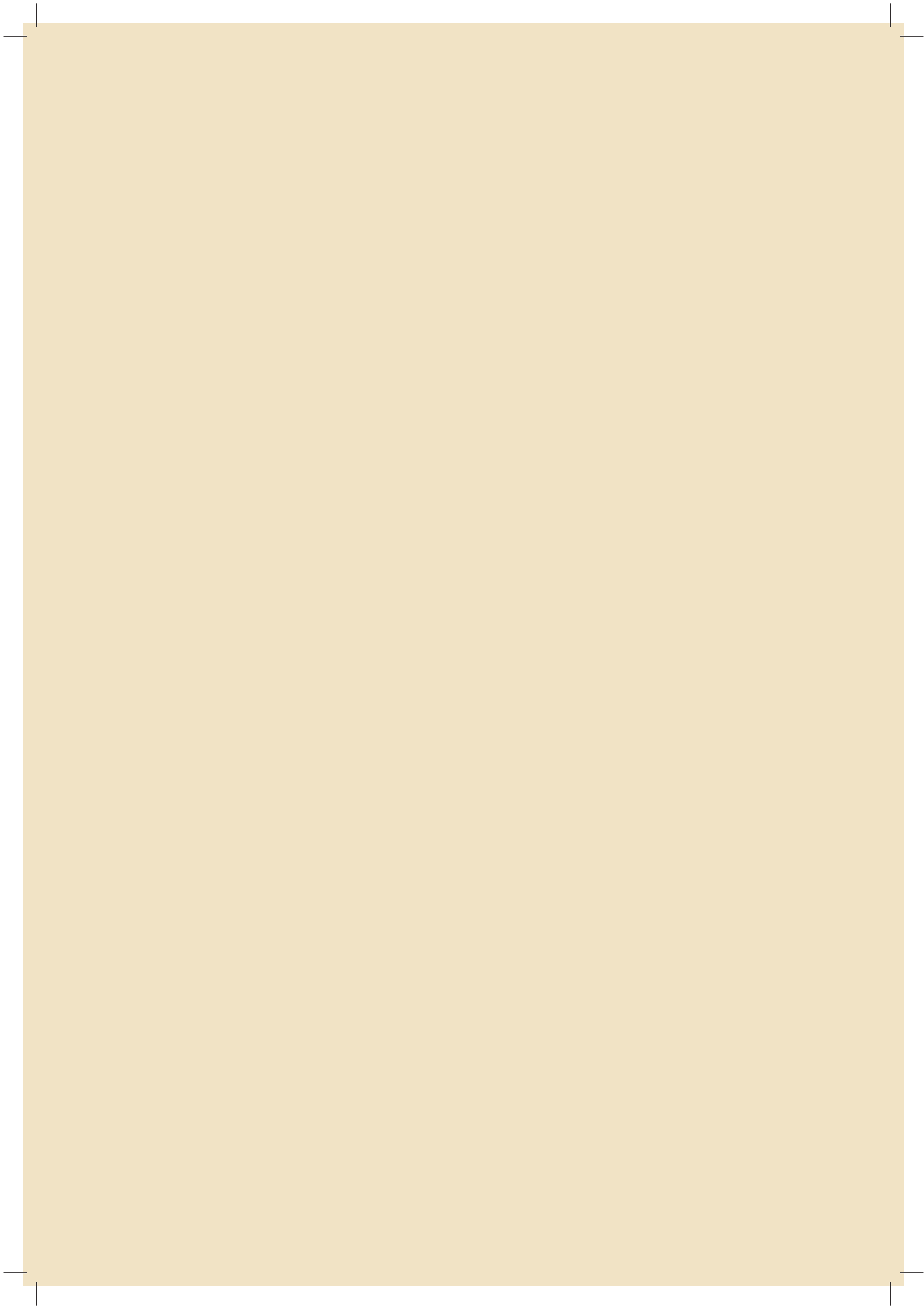
Vice-président chargé de participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers

**« La solidarité est une notion qui, à Lyon, a une résonance particulière. »**

*Si dans de nombreux endroits la solidarité s'écrit en alexandrin, à Lyon, c'est plutôt en prose ! La solidarité est une valeur active dont on fait l'hypothèse qu'elle est acceptée par tous. À Lyon, elle a une résonance particulière. Il y a historiquement dans notre agglomération une vraie préoccupation portée aux problèmes sociaux qui a fait apprendre l'attention aux autres, et qui peut s'appeler charité ou autrement. Ce qui caractérise Lyon, c'est le consensus, et ce pour de nombreuses raisons historiques qui restent bien vivaces. Je dirais même que la solidarité lyonnaise ne s'appelle pas solidarité, mais consensus. Tout le monde sait qu'il y a besoin de logements sociaux, mais si l'on en fabrique beaucoup, c'est parce qu'il y a consensus. Le consensus produit des effets solidaires plus importants que de s'accorder sur la solidarité. Il est plus efficace. Il permet de transcender les partis politiques et les territoires et aujourd'hui, il est favorisé par la réduction de l'influence des idéologies. Lyon est une ville du faire, pas des discours. »*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de politique de l'habitat et du logement





**PARTIE 1**

—  
**Solidarité**

**et**

**Communauté urbaine**  
—

---

# SOLIDARITÉ ET COMMUNAUTÉ URBAINE

---

La loi de 1966 va imposer aux communes la création de la Communauté urbaine de Lyon. À l'époque, si la nécessité d'un organisme de gestion des services urbains apparaît évidente, nombre de maires craignent cette future institution supra communale. La solidarité intercommunale, ou l'idée même d'une mutualisation, ne vont pas de soi. Toutefois, la Communauté urbaine va très vite révéler sa pertinence.

« Servir tout le monde et tous les territoires » aurait pu être sa devise. Elle marque le fondement d'une solidarité plus technique et pragmatique qu'idéologique, basée plutôt sur un souci d'équité que de redistribution. Cette approche évoluera cependant avec la crise des banlieues qui conduira la Communauté urbaine de Lyon à penser la question sociale et à engager des politiques pour un développement plus équilibré du territoire. En voici quelques repères.

## Une naissance nécessaire, mais une naissance imposée

Au début des années 1960, l'agglomération lyonnaise, comme d'ailleurs l'ensemble de la France, est confrontée à une urbanisation accélérée du fait de l'exode rural, de l'industrialisation, du baby-boom, et de la décolonisation. Or, et malgré différentes tentatives, l'agglomération ne bénéficie pas d'organe intercommunal de gestion pour faire face à cette évolution et les communes apportent des réponses fort disparates.

De plus, les périmètres de gestion départementaux révèlent leur aberration notamment à l'occasion de l'incendie de la raffinerie de Feyzin en 1966 qui a fait 18 morts, dont 11 pompiers et une centaine de blessés. En effet, le découpage départemental compliquait l'intervention des services de sécurité les plus proches et les mieux armés, et il faudra attendre l'arrivée des pompiers de l'Isère pour agir. Cependant, même si le territoire d'agglomération prend forme et le besoin de mutualiser les réponses et les moyens devient évident, les communes craignent la création de « ce gros machin » que représente la Communauté urbaine imposée par la loi de 1966. Pourtant à partir de 1969, la prise en charge des services urbains par la Communauté urbaine va permettre d'apporter une véritable réponse aux importants besoins d'équipement générés par l'expansion urbaine.

L'institution communautaire va apparaître comme l'outil particulièrement adéquat pour corriger les disparités d'équipement existant jusque là entre les communes, mais également pour bâtir une infrastructure technique à la dimension de l'agglomération. Elle va ainsi prendre en charge la réalisation d'un ensemble de grandes infrastructures de voirie, de gestion des déchets, de captage et de distribution d'eau ou encore d'assainissement.

Ces « cathédrales techniques » font la démonstration de la puissance d'investissement, de l'expertise technique, de la promotion d'une approche d'agglomération et de la qualité des services urbains qui vont caractériser la Communauté urbaine à partir des années 1970. La solidarité se matérialise alors à travers une égalité de traitement, un souci d'équité entre les communes.

*« Toutes les missions de la Communauté urbaine ont un caractère solidaire, y compris la voirie. Lorsque l'on garantit un égal traitement sur l'ensemble du territoire, on ne laisse personne de côté. »*

**Michèle Vullien**

Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/Sytral

---

## Quand la solidarité évolue à l'épreuve du social

La crise des banlieues est un facteur déclencheur d'une nouvelle solidarité. La surprise des étés chauds des Minguettes (à partir de 1981) et les interrogations qui vont en découler conduisent les élus de la Communauté urbaine à considérer l'agglomération comme espace social. L'intervention communautaire ne peut plus se limiter à la création et à la gestion de services urbains, ni même à se préoccuper d'enjeux de développement urbain ou économique, elle doit prendre également en compte la question sociale qui se présente sous un nouveau jour.

En effet, les grands quartiers d'habitat social construits pour héberger les nombreux ouvriers utiles à la croissance économique deviennent des territoires de concentration d'une population issue de l'immigration, particulièrement touchée par le chômage, qui veut être reconnue et qui revendique le droit à un avenir. Ces nouvelles réalités bousculent l'approche de la solidarité lyonnaise d'abord marquée par la charité, puis par les combats ouvriers.

La solidarité pensée pour les banlieues prend la forme de différents dispositifs qui vont se retrouver sous le nom de politique de la ville. C'est ainsi que la Communauté urbaine va engager les premières opérations «Banlieue 89» et «DSQ - Développement Social des Quartiers», qui deviendra plus tard le «DSU- Développement Social Urbain». Les premières actions de réhabilitation des barres et des tours d'habitation, de requalification des espaces publics ou encore de transformation d'usages pour accueillir des services ou des activités sont alors lancées.

Suivront les opérations de désenclavement par la création de dessertes en transport en commun, puis celles de renouvellement urbain à travers d'importantes opérations de démolition et de reconstruction d'une nouvelle offre.

La Communauté urbaine de Lyon sera reconnue au niveau national pour l'ambition et la qualité de la politique de la ville qu'elle a décidé de mener, conjointement avec l'État et les communes.

Doit-on cependant imputer cette ambition à une réelle volonté de solidarité des élus communautaires envers les élus des banlieues et des populations dont ils ont la charge ?

Faut-il parler de solidarité ou d'intérêt bien compris ?

D'un choix ou d'une nécessité impérieuse qui ne laisse guère place au choix ?

*«Prenons le renouvellement urbain. S'agit-il de générosité des communes du centre vis-à-vis de celles de la périphérie quand on sait que le raisonnement des premières était surtout : si on veut une agglomération attractive, même en termes d'image, on ne peut pas supporter que ce soit le désordre à Vaulx-en-Velin ou Vénissieux. L'aide apportée n'est pas de la solidarité, cela ne procède pas d'un point de vue humain. Pour autant, il faut faire avec, je crois assez peu à l'altruisme pur. Assurer une agglomération sûre, pérenne, dans laquelle on puisse se développer, avoir un bassin d'emploi important, c'est l'enjeu, l'objectif premier. La Communauté urbaine a développé des éléments de solidarité, parfois pour répondre à un besoin humain, parfois pour rendre attractif le territoire, et toujours avec pragmatisme.»*

**Jacky Darne**

Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle

*«La question des banlieues a créé de la solidarité. Du fait de l'interdépendance des communes, le besoin de prendre en compte cette question s'est imposé à tous et a évité des tendances qui auraient pu apparaître de repli et d'enfermement de certaines communes à priori non concernées. Si la plupart des communes ont joué le jeu, c'est aussi parce qu'elles avaient conscience qu'elles risquaient d'être affectées par ces problèmes. La solidarité est née de l'intérêt, de la nécessité plus que de l'envie ! Et, quand la solidarité est nécessaire, il n'y a plus besoin d'envie pour la mouvoir, il suffit d'un esprit raisonnable, il n'est plus nécessaire d'être généreux.»*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

## **De la Courly au Grand Lyon : la perception des missions évolue**

Le Grand Lyon devient un territoire stratégique. Il recherche un développement équilibré du territoire et développe des politiques d'agglomération. D'une mutualisation de moyens au sein d'un « syndicat de maires », on passe à la construction d'un projet d'agglomération conforté par les prises de compétences dans les domaines de l'urbanisme, des transports, de l'économie, et plus récemment du logement. Désormais, la stratégie d'agglomération est pensée dans un souci de développement territorial équilibré et définie dans les différents documents stratégiques de planification.

Elle se concrétise à travers les politiques d'agglomération bien au-delà de la seule intervention des services urbains.

Par exemple, dans les années 1990, la politique d'espace public marquée par une volonté de qualité identique au cœur de la ville centre et dans les grands quartiers périphériques d'habitat social est devenue un symbole de la politique communautaire d'urbanisme qui se veut être également attentive à l'ensemble des territoires de l'agglomération.

*«La solidarité dans le Grand Lyon est un processus, un mouvement. Au départ en 1969, la Communauté urbaine est une association de communes qui mutualisent des moyens pour mieux gérer des services urbains (eau, voirie, nettoyage, etc.)*

*Avec le développement des compétences dans les domaines de l'urbanisme et de l'économie, démonstration a été faite qu'un certain nombre d'enjeux ne pouvaient être pris en compte qu'à une échelle dépassant les limites communales.*

*La politique de la ville a renforcé la stratégie d'agglomération en intégrant la dimension sociale qui s'est imposée à tous, en posant la question des solidarités intercommunales ; car toutes les communes n'avaient pas le même potentiel de ressources et n'avaient pas les mêmes charges sociales.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

Par ailleurs, l'idée que le développement économique est fondamental pour garantir la cohésion sociale, est largement partagée par les élus de la Communauté urbaine, historiquement proches des milieux économiques et de la particulièrement influente Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL). Au début des années 1990, la Communauté urbaine va plus fortement et directement investir le champ économique. Elle va ainsi consolider son rôle d'aménageur de sites à vocation économique qu'elle avait inauguré dans les années 1980 à travers l'opération d'aménagement de Gerland et, d'autre part, développer sa propre expertise du développement de l'économie lyonnaise. Depuis, la Communauté urbaine n'a eu de cesse de conforter sa compétence notamment à travers la création des pôles de compétitivité dans une démarche partenariale avec les milieux de l'entreprise et de la recherche.

*«Si les politiques menées par le Grand Lyon contribuent au succès ou en tout cas à la bonne tenue de cette collectivité, c'est effectivement que dès le mandat de Raymond Barre, il y a été très clairement indiqué que le développement économique qui n'était alors pas foncièrement une compétence majeure, devait être un pilier fort du développement de l'agglomération. Cette politique s'est intensifiée avec l'arrivée de Gérard Collomb comme président du Grand Lyon avec notamment l'idée qu'il fallait que cette politique s'appuie sur un fort partenariat entre les collectivités et les acteurs du développement économique que sont en particulier les entreprises et les universités.»*

**David Kimelfeld**

Vice-président chargé du développement économique

---

## D'une communauté de moyens à une communauté de destin

Les habitants de l'agglomération deviennent les Grands Lyonnais. Progressivement les politiques stratégiques d'agglomération vont faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance à une agglomération, à un ensemble de territoires liés et interdépendants.

Le travail de concertation et d'implication de la société civile, et notamment de celui Conseil de développement à travers les démarches prospectives à l'instar de Lyon 2020 a largement contribué à diffuser ce sentiment et à l'appropriation des enjeux communautaires par les citoyens. De même le dialogue construit avec les usagers dans le cadre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) ont également été des occasions pour diffuser l'esprit communautaire.

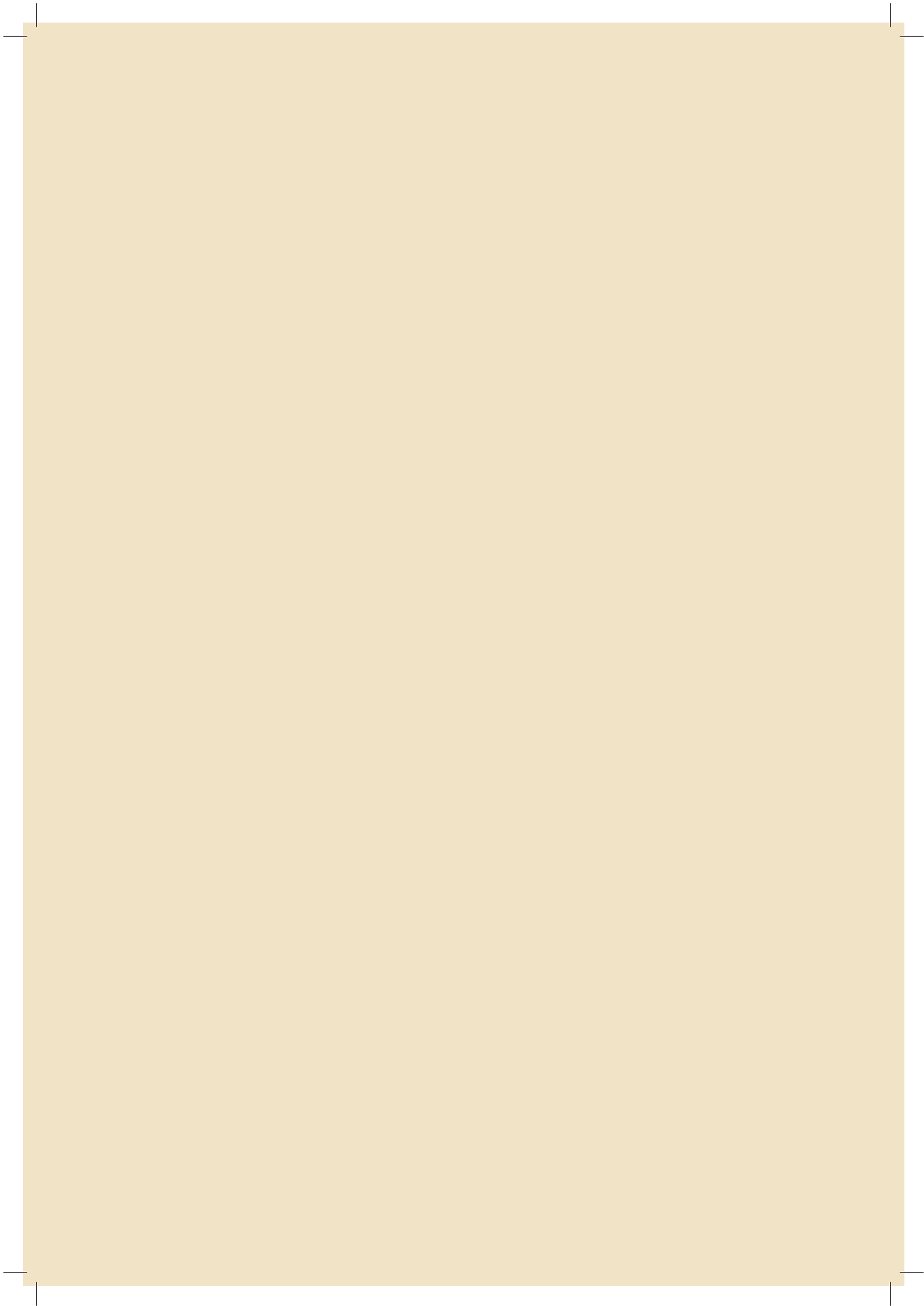
*«La Communauté urbaine est un EPCI, un établissement public de coopération intercommunale où les communes sont en situation d'interdépendance pour conduire des politiques publiques. Cette réciprocité dans la dépendance les met sur le chemin de la coopération et de la solidarité. Concrètement elles mutualisent des moyens pour mettre en œuvre des services et arriver à une forme de solidarité territoriale. Cette coopération a permis d'atteindre des objectifs. Quand la Communauté a pris la compétence des déplacements dans les années 80, une vraie solidarité territoriale a permis au métro de franchir le périphérique. Avancée majeure, car le réseau de transports en commun centré sur le cœur de l'agglomération ne permettait pas la mobilité pour tous. La politique du logement a eu également des retombées. Il a pu de la sorte se construire des politiques publiques d'intérêt d'agglomération, alors que dans d'autres agglomérations, les égoïsmes ont dominé. Amener le métro à Vénissieux, le tramway à Saint-Priest et Vaulx-en-Velin, c'est mettre en interconnexion, renforcer les interdépendances, rendre possibles des échanges. Au-delà, je pense que ces actions ont renforcé le sentiment d'appartenance à l'agglomération, contribué à la reconnaissance de territoires et de leurs habitants. Une formule le dit bien, nous sommes passés de la communauté de projet, à la communauté de moyens, puis à la communauté de destin... La vie au quotidien se passe dans cet espace-là, même si nous n'en avons pas conscience. Appartenir à une communauté de destin, ça fait sens. Amener partout la même qualité d'espaces urbains et de voirie, c'est aussi une attention portée à tous les territoires qui fait sens et suscite une reconnaissance. Même si d'un territoire à l'autre les inégalités restent encore importantes.»*

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne,  
du Conseil de développement et des relations avec les usagers

À ce jour, la Communauté urbaine n'a pas de compétence explicite en matière de solidarité comme peut l'avoir le département en charge de l'action sociale avec notamment les aides aux publics en situation de fragilité : personnes âgées ou handicapées, parents isolés, bénéficiaires des minima sociaux...

Cependant, la Communauté urbaine assure une solidarité entre les communes qui la composent, mène une politique en faveur du logement social et de la politique de la ville et conduit des politiques thématiques qui ont des effets solidaires à l'exemple de la politique des déplacements, celle du développement économique ou encore du dialogue public notamment dans le cadre de projets urbains.



## **PARTIE 2**

---

# **La solidarité en action dans la Communauté urbaine**

---

## *L'essentiel est peut être dans les outils de planification.*



### **EXTRAIT de l'interview de Jacky Darne - Janvier 2013**

Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle

#### **Comment la solidarité se traduit, s'exprime et se concrétise dans votre délégation ?**

La Communauté urbaine a une quarantaine d'années, un peu plus. Des services ont été mis en commun et aujourd'hui c'est plus que des services.

Les communes qui appartiennent à cette communauté urbaine souhaitent une solidarité entre elles. Cette solidarité c'est d'abord une solidarité par les moyens financiers dont elles disposent. Il y a donc ce que l'on appelle la dotation de solidarité communautaire qui permet à chaque commune de recevoir un complément de recette pour son budget, soit en fonction de la faiblesse de son propre budget, pour que chacun puisse mettre en œuvre des services publics correspondant à ce qu'attend la population, soit en fonction des besoins de la population parce que les populations aux revenus modestes ont besoin de plus de services publics que ceux qui sont aisés.

Et puis la solidarité s'exprime par la mise en œuvre des politiques qui sont faites par la Communauté urbaine, qui comportent des investissements et du fonctionnement.

Dans le fonctionnement, la première fonction de la Communauté urbaine est de mettre en place des services urbains, la propreté, la collecte des ordures ménagères, la voirie, l'eau, l'assainissement, tous services qui sont assurés de façon égalitaire avec des caractéristiques, par exemple le nombre des tournées n'est pas le même partout, mais tout le monde est collecté. Donc il y a une égalité de traitement et donc une forme de solidarité puisque tout le monde paye par exemple le même prix de l'eau, alors que le coût est différent d'un endroit à l'autre. Il y a donc une solidarité dans le service qui est mis en œuvre. Il y a également une solidarité par l'investissement parce qu'il y a des dépenses qui sont faites de développement économique, de construction de logements, de réseaux de lignes de transports qui ont pour finalité de permettre à tous les habitants de se déplacer dans de bonnes conditions, or c'est facile à comprendre, les coûts ne sont pas

les mêmes suivant les différents endroits de l'agglomération.

Mais l'essentiel est peut être dans les outils de planification. La Communauté urbaine est chargée de mettre en œuvre la façon dont elle voit son développement, ses déplacements, par des plans locaux d'urbanisme et d'habitat, par des plans de déplacement urbain, ou par un Scot, enfin par toute une série d'outils qui permettent de dire comment on voit l'avenir. Et cette solidarité elle se met en œuvre souvent par la façon dont on organise le territoire, dont on prévoit des activités dont on prévoit des constructions de logements, dont on prévoit de maintenir des espaces verts, et tout cela c'est au cœur des politiques communautaires.

#### **Faire mieux que les communes individuellement, est-ce cela qui pousse la Communauté urbaine à prendre de nouvelles compétences ?**

Avant qu'une compétence soit prise par la Communauté urbaine, nous nous demandons si ce sera plus efficace que si elle reste exercée par chaque commune séparément. Si la réponse est oui, on la met en œuvre. Cela a été le cas pour le tourisme, et de manière exemplaire pour la création des aires d'accueil des gens du voyage. Pourquoi ? Parce qu'à défaut d'accueil prévu, ils stationnent de manière sauvage et si un maire décide de créer une aire, sa population ne va pas forcément adhérer. Tout le monde a été d'accord pour que la compétence revienne à la Communauté urbaine. Il y a eu acceptation car, au-delà des motivations diverses des uns et des autres, on a fait le pari que la Communauté urbaine fera le meilleur travail. Avec l'accueil des gens du voyage, nous avons à la fois de la solidarité entre des communes, de la solidarité envers des personnes, et une vraie adhésion.



## ***La politique de la ville est une priorité clairement exprimée, une lutte voulue et décidée contre les ségrégations.***



**EXTRAIT d'interviews de Maurice Charrier  
juin 2009 et janvier 2013**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

**Vous dites fièrement que Vaulx-en-Velin n'est plus une banlieue mais une ville du Grand Lyon. Pour vous qu'est-ce qu'une ville ordinaire du Grand Lyon ?**

Il y a trente ans nous étions peut-être au ban du lieu. Les grandes lignes de transport en commun s'arrêtaient au périphérique. Aujourd'hui, c'est fait, Vaulx-en-Velin est directement relié au centre de l'agglomération. C'est probablement un des marqueurs forts de reconnaissance des Vaudais. Nous ne sommes plus à l'écart, placés en dehors. Nous sommes une commune qui participe de l'agglomération. Et si Vaulx-en-Velin bénéficie de la proximité de Lyon et de sa dynamique, Lyon a de la chance d'être à côté de communes comme celle de Vaulx-en-Velin qui représente un fort potentiel de développement. Vaulx est une ville de l'agglomération, populaire, fière de l'être, qui le restera et c'est bien. Une ville populaire, c'est une ville d'échanges, une ville interculturelle, une ville qui favorise les réussites.

Vaulx-en-Velin est aujourd'hui une ville reconnue dans beaucoup de domaines, au niveau culturel grâce à ses équipements comme le Centre Charly Chaplin, aujourd'hui scène régionale ou le Planétarium, et à ses événements à l'exemple de A Vaulx Jazz. Elle rayonne dans le domaine de l'éducation avec deux grandes écoles, l'ENTPE et l'école d'architecture. C'est également une ville qui compte dans l'agglomération sur le plan économique et qui se situe sur un axe majeur de développement entre l'aéroport et le centre d'affaires de la Part Dieu. Enfin, avec la zone de captage des eaux, les eaux bleues et le canal de Jonage, elle représente une vraie richesse sur un plan écologique. À l'évidence, l'image de la ville a changé et elle est effectivement plus attractive aujourd'hui.

**En tant que Vice-président délégué à la politique de la ville, comment abordez-vous la problématique des grands ensembles d'habitats sociaux ?**

La politique de la ville est une priorité clairement exprimée, une lutte voulue et décidée contre les ségrégations. Un quart des territoires de l'agglomération est concerné. Le Grand Lyon a engagé de vastes opérations à travers les GPV (Grands projets de ville) et les ORU (Opérations de renouvellement urbain) et touche également soixante autres quartiers.

Cet engagement représente un investissement financier et humain particulièrement important.

**Comment qualifieriez-vous les débats au sein de l'assemblée communautaire à l'heure actuelle ?**

La politique de la ville est aujourd'hui reconnue de tous. C'est une politique qui fait consensus. Les grands dossiers sont approuvés unanimement par les élus communautaires. Quand nous avons eu des problèmes avec l'État qui voulait réduire ses financements, au-delà des appartenances politiques de chacun, l'ensemble des maires concernés de l'agglomération s'est mobilisé pour critiquer cette décision et affirmer une position commune. De plus, le Grand Lyon est aujourd'hui sollicité par les communes pour animer des réflexions sur des thèmes qui dépassent les compétences ordinaires du Grand Lyon comme la lutte contre les discriminations ou l'éducation.

## *Tout le monde concoure à l'objectif de répartition spatiale et aux résultats recherchés : produire plus.*



### **EXTRAIT de l'interview d'Olivier Brachet - Janvier 2013**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

#### **Comment avez-vous mis en œuvre la solidarité dans les politiques de votre délégation ?**

Ce qui est fondateur de solidarité dans la construction d'une politique de l'habitat et du logement du Grand Lyon, c'est le diagnostic partagé par tous : il faut produire du logement et en produire de partout car les besoins sont supérieurs à l'offre existante. L'origine de ce diagnostic partagé est pour beaucoup dans le renouvellement urbain des quartiers qui a fondé de bonnes pratiques, brassé les gens et fait tomber les frontières. Tout le monde concoure à l'objectif de répartition spatiale et aux résultats recherchés : produire plus.

La multiplication par trois du nombre de logements produits en quelques années est un indicateur évident du partage de diagnostic des besoins et de l'entraînement solidaire.

La création des SMS (Secteurs de Mixité Sociale), dans les communes de l'agglomération qui n'avaient pas 20 % de logements sociaux et qui consiste à réserver pour du logement social 20 à 25 % des logements dans tous programmes neufs, est un bel exemple de réponse au diagnostic partagé. En quelques semaines on a modifié le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour créer les SMS sans que cela ne génère de grands débats. En quelques semaines aussi, les promoteurs ont bien géré la production de logements sociaux et de logements privés dans un même programme. Formellement, c'est Presque passé inaperçu. Un mode de fonctionnement très lyonnais, une culture du faire accompagnée d'une certaine discrétion. Beaucoup de choses se font que l'on ne vend pas en termes marketing. En ce sens, on est en déficit de communication. Une forme d'empirisme local, une vertu plus fondatrice que l'altérité.

#### **Quels sont les résultats les plus tangibles en matière de production et de répartition de logements ?**

On a pris des engagements, et des engagements plus que forts, et on les a tenus. Que ce soit en termes d'augmentation de la production ou de rééquilibrage entre l'est et l'ouest. Et tout le monde a tenu sa parole à l'exception d'une ou deux communes à qui on ne peut même pas vraiment faire de reproches. Dans l'agglomération, il n'y a pas de commune qui s'exclue de la dynamique, qui s'isole et qui préférerait payer l'amende et ne pas faire.

#### **Quels sont les résultats les plus tangibles en matière de mixité ?**

La mixité résidentielle est un bon terme et on a des résultats. La mixité (au sens large) est un mot technocratique et d'urbanisme qui résumerait le social à l'est et le moins social à l'ouest, les banlieues et la ville centre, etc.

Or, le vrai problème c'est la diversité, partout et pas seulement de revenu.

La diversité c'est la contribution de tous les territoires à la mixité résidentielle, mais c'est également par exemple la mixité fonctionnelle : il faut du logement à la Part-Dieu aux côtés des sièges sociaux des grands groupes ; c'est lutter contre la spécialisation de territoire, économique, sociale ou ethnique.

# La question de l'accès est centrale.



## EXTRAIT de l'interview de Michèle Vullien - Janvier 2013

Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/Sytral

### Comment abordez-vous la solidarité dans votre délégation ?

La solidarité, c'est permettre à chaque citoyen un accès aux mêmes droits et aux mêmes services. Pour tous les aspects de la vie, le déplacement est un vecteur fort de solidarité. Si l'on prend l'exemple de l'accès aux soins, il est certain que l'on ne va pas construire un grand centre hospitalier dans chaque commune de l'agglomération, et l'on voit bien que la question essentielle est plutôt celle de l'accès de tous aux grands centres hospitaliers de l'agglomération. Le même raisonnement vaut pour les universités, les grands équipements ou encore les zones d'emploi.

### Comment avez-vous mis en œuvre une politique de solidarité dans votre délégation, avec quelles réussites et quelles limites ?

Le PDU (Plan des Déplacements Urbains) est un outil de solidarité dans le sens où il contraint à de l'anticipation, à des choix, car les budgets ne sont pas extensibles, et donc à la définition de priorités qui se font dans un souci d'équité, et l'équité c'est de la solidarité.

### Le désenclavement des grands quartiers d'habitat social par les transports en commun est une réalité dans le Grand Lyon.

#### Comment cet objectif s'est imposé dans les politiques communautaires ?

Il est vrai qu'aujourd'hui l'ensemble des grands quartiers d'habitat est bien desservi par les transports en commun et je crois pouvoir dire que c'est une caractéristique forte de notre agglomération que beaucoup nous

envient. Cependant, aujourd'hui comme hier, il n'y a pas de grandes expressions sur la solidarité au sein de la Communauté urbaine. Nous raisonnons d'abord en termes de volumes car c'est bien en fonction des volumes potentiels que l'on va développer plutôt une ligne forte ou un métro, et ces arguments ne sont pas contestables. Avec la révision générale du PLU qui est lancée, on voit bien que les actes posés concernent le désenclavement des communes de première ou deuxième couronne qui ont des morphologies différentes selon qu'elles abritent des grands ensembles ou de l'habitat plus pavillonnaire, mais qui sont à même distance de la ville centre. Je n'aime pas le terme de banlieue trop stigmatisé et réductrice, et préfère employer celui de communes environnantes.

### Un système de tarification solidaire où l'on ne se polarise plus sur le statut de l'usager (retraité, etc.), mais sur ses ressources réelles, vous paraît-il intéressant ?

Nous avons conduit une étude pour connaître les différents systèmes de tarification dans les transports publics appliqués en France. Et en étudiant celui qui pouvait le mieux s'adapter à la taille de l'agglomération lyonnaise et à l'organisation de ses transports, nous avons conclu que le système actuel était le plus pertinent. Il est plus simple et nous avons préféré faire le choix d'une gamme de prix plutôt basse par rapport à d'autres agglomérations et du principe de ticket unique pour un trajet. Notons qu'à Paris ou à Londres, lorsque l'on quitte le métro pour prendre un bus, il faut repayer. À Lyon, un seul ticket suffit.

**La production du service de transport en commun est beaucoup plus coûteuse dans les communes les plus éloignées du centre ville et pourtant le prix du service pour l'utilisateur n'est pas plus élevé.**

**Est-ce l'expression d'une solidarité communautaire ?**

Nous avons fait le choix d'appliquer un même tarif quelque soit l'endroit d'où l'on part et celui où l'on va. Ainsi, quelque soit la longueur du trajet, le tarif est identique. Certains, qui n'utilisent un transport que pour un ou deux arrêts, souhaiteraient bénéficier d'un tarif réduit. Cependant un tel système, non seulement poserait des problèmes de contrôle, mais surtout nécessiterait d'augmenter les tarifs des trajets les plus longs. Or, il nous semble plus équitable de ne pas pénaliser celui qui habite ou travaille loin.

**Les communes du Grand Lyon contribuent-elles de manière équitable au coût des transports publics ?**

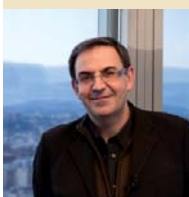
Le transport est financé par le versement transport des entreprises de plus de neuf salariés, pour une petite part par les usagers et pour beaucoup par les collectivités locales et principalement le Grand Lyon. Les communes de l'agglomération qui sont sur le périmètre « transport urbain » sont contributrices par l'intermédiaire du Grand Lyon qui verse une subvention au Sytral. Et, les contributions des communes au Grand Lyon ne sont pas ciblées commune par commune au titre du transport.

**Les liaisons banlieues - centre ville sont très appréciées dans le territoire de l'agglomération. Cependant, les liaisons entre banlieues et avec les secteurs d'emploi semblent plus difficiles. N'est-ce pas les axes d'amélioration à prioriser dorénavant ?**

De l'étoile à la toile : nous travaillons déjà sur ces objectifs et c'est effectivement un des axes prioritaires de notre politique pour demain. Il faudra du temps car nous voulons construire le projet sur les vrais besoins. Un travail fin se fait au Sytral en ce sens. Et bien sûr, il y aura de belles réussites mais des échecs sont aussi prévisibles.

Maire de Dardilly et alors Vice-présidente du technopôle Techlid, j'avais travaillé à la mise en place de lignes entre le technopôle et les gares. Cependant comme les trains n'ont pas suivi, le projet n'a pu être viable. Mais je ne désespère pas, ce type de projet s'imposera à tous car ils vont dans le sens de l'évolution de la vie des gens et de la société. »

# *Faire en sorte que la bataille pour sauvegarder et développer l'emploi soit la plus efficace possible.*



**EXTRAIT de l'interview de David Kimelfeld - Janvier 2013**

Vice-président chargé du développement économique

## **Comment abordez-vous la solidarité dans votre délégation ?**

La solidarité c'est faire en sorte que l'action économique que l'on mène bénéficie à l'ensemble de nos concitoyens sur le territoire du Grand Lyon ; c'est faire en sorte que la bataille pour sauvegarder et développer l'emploi soit la plus efficace possible. Quand nous parlons des politiques de développement économique du Grand Lyon, il nous arrive parfois qu'emportés par notre élan, nous oublions les hommes et les femmes qui composent ce développement et pour lesquels nous agissons. Si l'on se fie aux discours du Grand Lyon, on pourrait penser que cette politique a pour finalité de faire figurer Lyon dans un classement mondial et européen des grandes métropoles. C'est faux, nous la menons avant tout pour l'emploi et pour qu'il y ait de l'activité dans cette agglomération, parce que tout se décline à partir de là : dans une agglomération où il n'y a plus d'emploi, plus d'investissement, on peut toujours parler des transports, du logement social, mais on ne peut plus rien faire. L'emploi est à mon avis la première solidarité. Et, ce n'est pas un hasard, c'est la préoccupation numéro un des Français.

## **Depuis une quinzaine d'années, l'économie lyonnaise a tenu bon dans la mondialisation. Comment la politique de développement du Grand Lyon a-t-elle contribué à ce résultat ?**

Très rapidement le Grand Lyon a mis en œuvre des moyens financiers et des ressources humaines pour accompagner et dans bon nombre de cas être le moteur du développement économique sur son territoire. Cela a donné des résultats manifestes à travers la démarche Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise. Ce bon résultat dont

vous parlez est dû à cette gouvernance originale qui existe assez peu dans les autres agglomérations de France, et associe étroitement les collectivités dont le Grand Lyon, les représentants des entreprises (Medef, CGPME), les chambres consulaires (la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers) et les universités à travers le Pres (pôle de recherche et d'enseignement supérieur).

Cette gouvernance a permis d'obtenir des résultats. La candidature lyonnaise aux pôles de compétitivité s'est ainsi faite de manière partenariale. Si le Grand Lyon est souvent le moteur, fournit l'ingénierie, et parfois les finances, il n'est pas isolé. Au bout du compte nous sommes sortis avec cinq pôles de compétitivité labélisés par l'État sur le territoire du Grand Lyon, ce qui a été un succès important. Au-delà du nombre, nous avons pu identifier une politique de filières.

Lyonbiopôle autour des sciences du vivant, de la pharmacie, du médicament s'appuie sur un tissu industriel qu'il a renforcé ; Axelera dans la chimie et la chimie environnementale... Chacun des cinq pôles produit de tels résultats. Ensuite ces politiques de filières se combinent avec des projets urbains et d'aménagement du territoire. (...)

Si nous avons aujourd'hui un projet directeur pour la vallée de la chimie par exemple, c'est bien parce que le pôle de compétitivité Axelera a permis d'envoyer des signaux forts aux industriels qui ont continué à investir sur le territoire du Grand Lyon. La même logique est à l'œuvre avec Lyonbiopôle qui contribue au développement du quartier de Gerland. Nous voyons bien que le développement économique va de pair avec le développement urbain.

## *Se tourner vers la diversité des attentes est une manière de prendre en compte la majorité silencieuse.*



### **EXTRAIT de l'interview de Gérard Claisse - Mars 2013**

Vice-président chargé de la participation citoyenne, du Conseil de développement et de la relation aux usagers

**Au début la « Courly » agissait pour les communes et n'était pas en relation directe avec l'individu singulier, qu'il soit usager, habitant, citoyen...**

**Depuis, le Grand Lyon cherche à mieux répondre à ses besoins, aspirations, avis.**

**Comment s'y prend-elle ?**

La Communauté urbaine a eu très tôt affaire à la société civile organisée et aux associations. Elle a commencé à ouvrir sa réflexion dès la démarche « Lyon 2010 » dans les années 80 et n'a cessé depuis d'ouvrir le cercle. Plus récemment, des instances consultatives ont été créées : le Conseil de développement, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA).

Le Grand Lyon mène aussi des concertations avec les habitants sur ses grands projets. Certes nous ne touchons que 1 à 2 % de la population de l'agglomération, certes ceux qui participent sont plutôt blancs, plutôt issus des classes moyennes, plutôt âgés, et pourtant il est important d'entrer en dialogue avec les citoyens et de les mettre en dialogue entre eux. Sur les différentes politiques communautaires, il y a ce travail avec des citoyens qui représentent des intérêts parfois particuliers, souvent sectoriels et toujours contradictoires. Quand le Conseil de développement contribue au Plan Climat, au Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, ou à la réflexion sur la mixité, il représente une grande diversité de points de vue. La nécessité d'une relation au citoyen n'est plus à faire accepter. La proportion des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) soumis à concertation est un bon indice du chemin parcouru : elle représentait le tiers du volume financier de la PPI lors du précédent mandat, nous en sommes aux

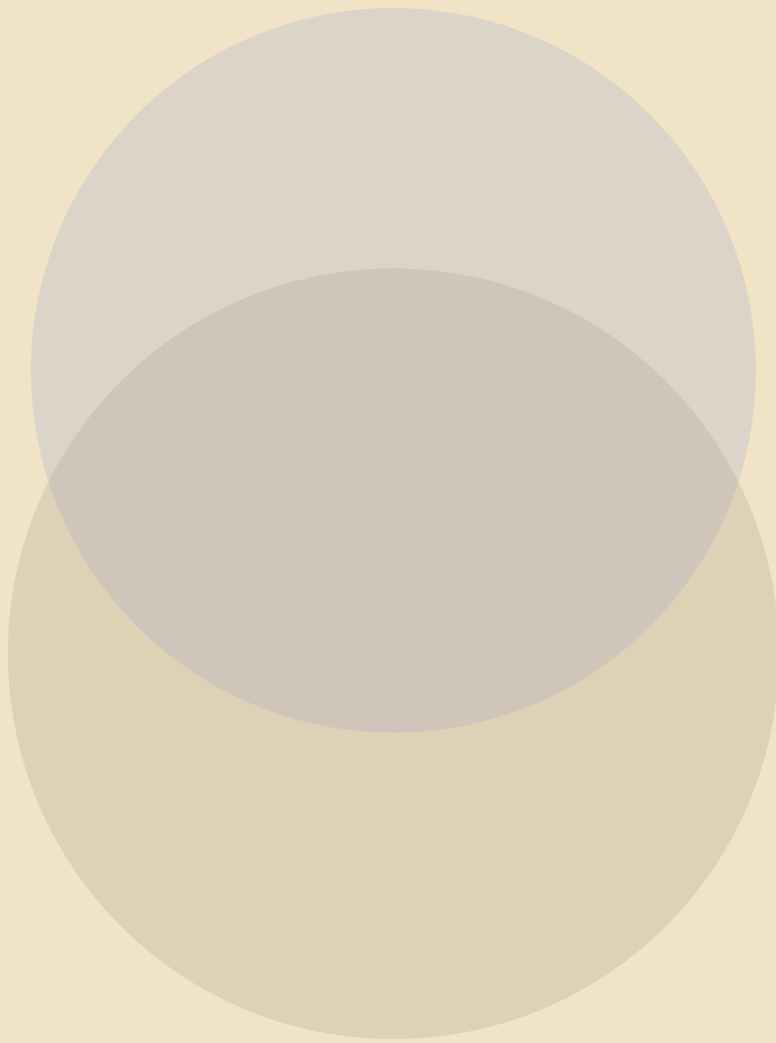
deux tiers sous ce mandat. Malgré cet élargissement très significatif du volet de l'action publique soumis au débat public, nous n'en sommes qu'au début

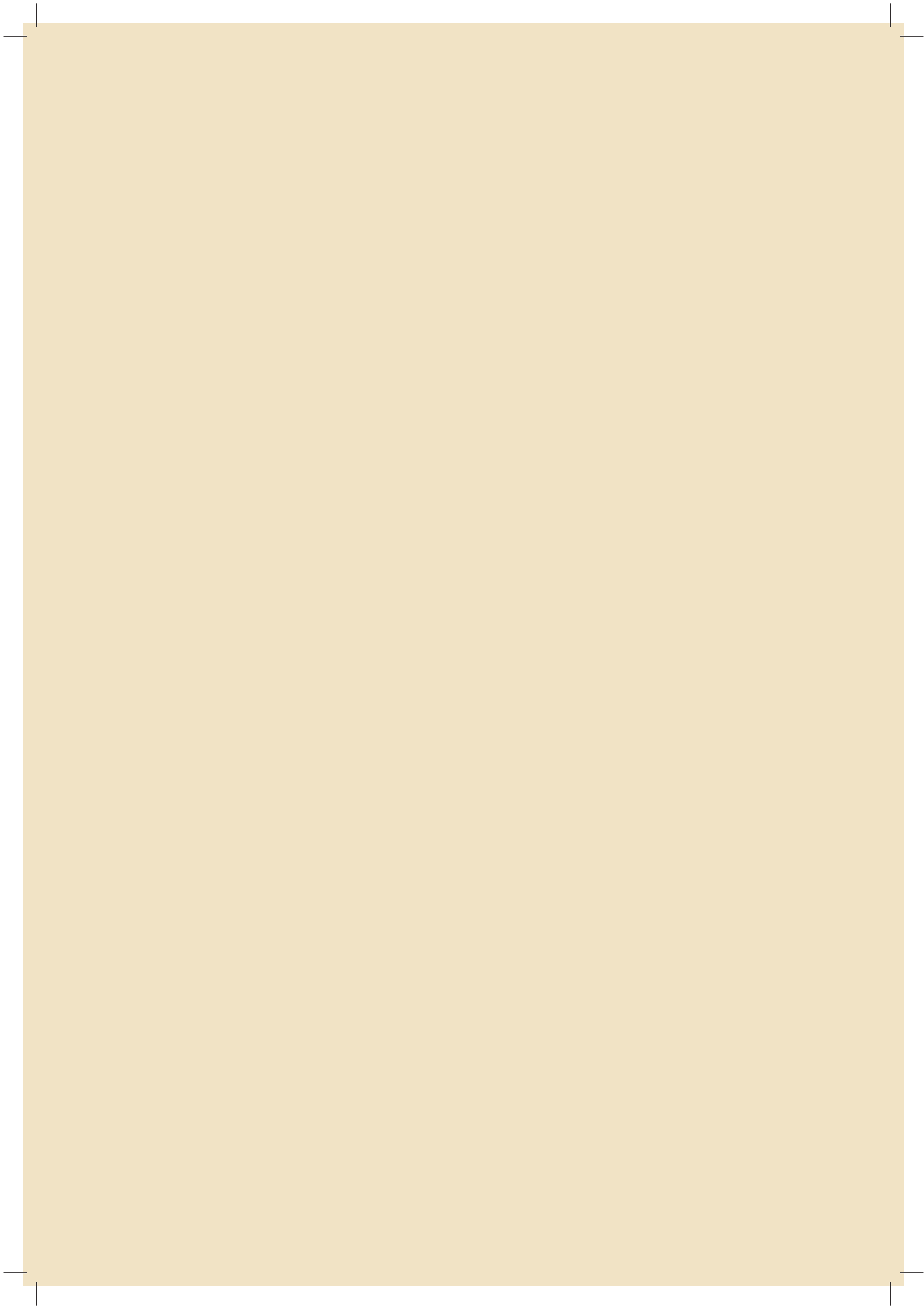
**Vous parlez ici surtout du citoyen.**

**Qu'en est-il de l'usager ?**

Avec les outils du marketing public, nous mettons en place des dispositifs d'analyse des besoins et attentes de nos usagers qui aujourd'hui nous permettent de mieux définir nos politiques et nos projets, d'adapter les services aux différents publics. Ici aussi, nous n'en sommes qu'au début et la « culture usagers » est loin d'être bien diffusée. De plus, si nous savons informer et mettre en débat avec ceux qui sont là, que savons-nous de ce que pense la majorité silencieuse, tous ceux qui ne participent pas à la vie publique ?

Dans un souci démocratique, nous ne devrions pas définir une politique seulement à partir de ceux qui s'expriment. Là aussi il va falloir progresser, en se donnant des capteurs.







# **PARTIE 3**

---

# **Solidarité**

:

# **des enjeux pour demain**

---

---

# SOLIDARITÉ

## DES ENJEUX POUR DEMAIN

---

*À l'évidence, la question de la solidarité est indissociable des enjeux de cohésion sociale qui supposent la qualité des liens entre les individus sur un territoire : se connaître, se reconnaître, être ensemble, faire ensemble, être solidaires les uns avec les autres ; bref, vivre ensemble.*

*Aujourd'hui, la dynamique du vivre ensemble en ville est soumise à diverses tensions induites par les profondes mutations de la société : vieillissement et question des retraites, « mariage pour tous », précarité en particulier des jeunes, émergence des solidarités numériques, peur du déclassement des classes moyennes, chômage qui augmente de manière continue et avec lui le pilier de l'assistance, l'entre soi qui prend de nouvelles formes et s'installe aussi désormais dans le périurbain, formes de défiance qui se renforcent (envers l'islam, envers la classe politique ce que traduit la montée des populismes en Europe ou encore la construction européenne à la peine). La situation est particulièrement complexe à appréhender à l'heure des risques et opportunités qu'offre la globalisation et du choc qu'elle provoque (les pays émergents pèsent aujourd'hui plus de 50 % du PIB mondial) ; à l'heure du défi environnemental (transition énergétique...) ; à l'heure où de nouvelles formes de coopération émergent au niveau local et particulièrement dans la région lyonnaise (mise en place du pôle métropolitain à partir du G4, annonce de la fusion du Grand Lyon et du Conseil général en profitant de l'ouverture du chantier du gouvernement Ayrault sur l'acte 3 de la décentralisation, fléchage des délégués intercommunaux à partir des listes communales pour 2014, puis suffrage universel direct éventuellement en 2020...) ; à l'heure où l'État cherche à réduire ses engagements financiers et où s'annoncent des réformes de la péréquation ; à l'heure enfin où le secteur privé est de plus en plus présent pour fabriquer la ville...*

*La Communauté urbaine se doit de prendre en compte ces évolutions, mais également de s'affirmer comme entité pertinente pour conduire des politiques de solidarité au sein de son territoire, mais également dans une relation avec les territoires du bassin de vie qui l'entourent.*

*Nous avons sélectionné des propos des six vice-présidents sollicités pour cette réflexion autour de quatre thèmes : vivre ensemble, cohésion sociale et mixité ; inégalités ; territoires ; projet global de territoire.*

*Nous vous invitons à picorer à votre tour parmi cet ensemble d'idées qui dessinent de nouvelles frontières pour l'action communautaire.*

---

## SOLIDARITÉ, VIVRE ENSEMBLE, COHÉSION SOCIALE ET MIXITÉ

### Reprendre l'ambition hier inscrite dans le « progrès social »

*« Ma première réaction, spontanée, est que la cohésion sociale masque la notion du progrès social qui devrait être une dimension consubstantielle de l'action publique. Je fais peut être vieille barbe, mais j'aurais préféré que l'on continue à en parler plutôt que de cohésion. En première lecture, si on ne prononce plus ce mot, c'est parce que collectivement nous ne sommes plus en capacité de le faire : dans l'idée de progrès, il y avait l'idée de l'ascenseur social et de la réduction des inégalités, l'idée de l'amélioration des conditions de vie de tous, d'un développement pas seulement économique mais humain, qui passait par l'éducation populaire, etc. Cette période de notre histoire, celle des trente glorieuses est révolue, mais le concept de cohésion sociale qui l'a remplacé n'a pas cette dynamique positive à laquelle tout le monde pouvait adhérer spontanément. Avec le progrès social, chacun pouvait se projeter, monter dans le train avec ses enfants. Aujourd'hui la crainte que le train passe sans s'arrêter domine.*

*Deuxième lecture : alors qu'on était dans une société plutôt holiste au début du XX<sup>e</sup> siècle, à partager les mêmes valeurs, une même morale, une même religion, un même village, que nous appartenions à des classes sociales, tout cela a volé en éclat. Avec l'individualisation de la société, nous n'avons plus ces éléments qui font société. Tout est requestionné, et l'individu n'a plus ces protections. Le concept de cohésion sociale vient aussi de là. La question est celle de comment re-faire société avec ce patchwork, l'individualisation, la diversité, l'émiettement, la mondialisation... »*

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne,  
du Conseil de développement et des relations avec les usagers

### Limiter les effets d'incohérence

*« La ville n'est pas un truc cohérent, c'est un feu. Je ne crois pas à la ville passive ; elle brûle plus qu'elle ne chauffe ou ne réchauffe. La ville est un endroit quand même assez risqué. Lorsqu'on escalade une voie rocheuse, on lutte contre la loi universelle de la gravitation, mais on ne la vainc pas. Dans la ville, c'est un peu la même chose : on lutte sans cesse pour déranger les tendances à l'entre soi, au repli, à la discrimination, aux inégalités parce que, par dynamique, la ville est ségrégative. On tente de rationaliser ce qui n'est pas rationnel. La ville supporte mal les effets d'incohérence et c'est peut-être ça la cohésion sociale, la tentative de réduire ou de limiter les effets d'incohérence. »*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

### Cultiver le droit à la différence, mais aussi le droit à la ressemblance

*« Si l'on regarde l'histoire de l'humanité, bien décrite dans l'ouvrage de Jacques Attali, l'Homme nomade, on s'aperçoit que de tout temps l'homme a été nomade. Ce nomadisme et le métissage qu'il a engendré constituent aujourd'hui une richesse. Ainsi, ce qui marque l'humanité est bien sûr d'avoir un berceau commun, mais aussi d'être riche de sa diversité. Il faut reconnaître cette diversité et cultiver ce qu'il faut pour se rassembler, partager des valeurs humanistes et un destin commun. Nous devons cultiver le droit à la différence et dans un même temps favoriser le droit à la ressemblance, qui est aussi une demande.*

*C'est sur ce double mouvement que l'on peut redonner corps au contrat social. Les valeurs de la République ne sont pas obsolètes, il faut au contraire les faire vivre pleinement. Au-delà de leur différences, voire de leurs oppositions, les gens veulent vivre en paix, vivre dignement, garantir un avenir à leurs enfants : des choses assez simples, mais qui recourent de grandes aspirations, ce que l'on appelle le progrès humain.*

*Pour progresser vers une refondation du contrat social, nous avons également besoin de débats sur l'identité nationale. Dans ce débat, je préfère l'approche d'Ernest Renan et insister sur la volonté des hommes de partager un destin commun.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

### **Encourager ce qui permet d'être heureux ensemble, de faire ensemble**

*«Il faut travailler sur tout ce qui permet la mixité et l'unité. On sait très bien qu'il y a des événements qui permettent de réunir des catégories sociales et de développer des sentiments d'appartenance et de solidarité. On parle des fêtes de l'école, il faut trouver les endroits où être ensemble ça crée du plaisir, et où on est plus heureux d'avoir fait quelque chose ensemble plutôt que qu'individuellement. Et ça passe aussi bien par des orientations politiques sur des aménagements d'espaces publics que par des développements de politiques culturelles ou sportives, qui sont des chantiers sur lesquels nous sommes insuffisamment».*

**Jacky Darne**

Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle

### **Pour accompagner la mixité résidentielle, développer des ingénieries sociales et sociétales**

*«Pour fabriquer de la mixité sociale, la Communauté urbaine mène une politique volontariste, ambitieuse, à Carré de Soie, Confluence, Gerland, la Duchère, un peu partout dans les projets urbains. Cette mixité se construit dans les deux sens, mettre des classes moyennes là où on avait des ghettos, et installer des ménages défavorisés dans des quartiers dépourvus de logement social. La mixité ainsi entendue est une des conditions de la cohésion, de la reconnaissance mutuelle et probablement de l'ascenseur social.*

*En revanche, ce n'est pas parce qu'on passe de 80 à 55 % de logements sociaux à la Duchère que nous aurons «fait» de la mixité sociale : nous aurons créé les conditions de cette mixité, fait en sorte que les gens au moins se croisent, mais est-ce qu'ils se rencontrent, échangent, fabriquent du lien social, passent de la méfiance à la confiance ?*

*La Communauté urbaine s'intéresse peu au comment cette mixité va ensuite vivre ou ne pas vivre, et aux moyens pour y arriver. Elle s'y intéresse un peu par sa politique d'aménagement d'espaces publics, qui sont des lieux à partager. Mais qu'est-ce qui fera demain que les classes moyennes de la Duchère n'envoient pas leurs enfants dans les écoles privées de Lyon, Écully ou Champagne au Mont d'Or, mais dans les écoles du quartier ? C'est pourtant là que tout se joue... Tout cela pour dire que la forme urbaine est une condition de la mixité, mais ensuite cela doit s'accompagner, il faut un suivi à la Communauté urbaine, ce qui suppose de l'ingénierie sociale.*

*Le Grand Lyon a la responsabilité d'assurer le développement économique, humain, social du territoire, mais la cohésion sociale, ce n'est pas son métier de base. Si je considère des grands projets comme Confluence, Gerland, la Duchère, Carré de Soie, certes la question de la cohésion sociale arrive, mais elle arrive par la fenêtre, elle n'est pas consubstantielle à la manière de penser un projet. Elle y arrive par la question de la mixité sociale, par la question des équipements publics, par la question de l'espace public. Autant la Communauté a une ingénierie urbaine, technique, d'aména-*

---

*geur forte, autant elle sait bien faire de l'urbanisme, autant elle est mal à l'aise avec l'urbanité parce qu'il lui manque une ingénierie sociale ou sociétale, et si elle l'a, c'est à la marge. Qu'est-ce qui fait que dans des projets urbains des gens vont se rencontrer, vivre ensemble, faire la fête..., ces problématiques arrivent à la toute fin, et si on arrive à y répondre, ce sera de manière minimaliste. L'ingénierie sociale a un rôle important, on le voit tous les jours pour le logement social.»*

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne,  
du Conseil de développement et des relations avec les usagers

### **Renforcer et intégrer la politique de la ville aux politiques de droit commun**

*«Bien évidemment, il faut poursuivre l'action engagée en faveur du renouvellement urbain, du désenclavement des quartiers populaires, de la mobilité, ou encore de la diversification de l'offre logement.*

*La politique de la ville et de renouvellement urbain n'est plus une politique d'exception et temporaire. En perdurant, elle a pris le statut de politique de droit commun. C'est une politique multidimensionnelle qui s'appuie sur une approche globale et sur la définition d'un projet de développement territorial urbain et humain. La politique de la ville a un grand avenir. Elle est pertinente par son impertinence, quand elle interpelle les autres politiques publiques sur leur fonctionnement et leur développement, lorsqu'elle affirme son rôle de «poil à gratter». Elle a d'ailleurs déjà démontré dans le passé sa capacité à faire évoluer l'action publique (par la qualité de ses diagnostics), par l'approche globale et partenariale qu'elle suppose. Elle mérite d'être soutenue et intégrée avec les politiques dites de droit commun.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

### **Soutenir la vocation sociale du parc privé du logement**

*«L'un des plus grands problèmes de mixité pour demain c'est le manque de riches. Il n'y a pas assez de riches ! C'est tout le problème des prix de l'immobilier et du logement pour la classe moyenne. L'un des grands enjeux de demain sera de veiller à ce que ne se développe pas une ville centre qui abriterait des personnes isolées et des banlieues et secteurs péri urbains qui logeraient les familles. Il faut maintenir les familles avec enfants partout, sur tous les territoires de l'agglomération.*

*La grande question de demain sera celle du stock : comment le logement privé pourra t-il encore loger le plus grand nombre ?*

*Et comment la collectivité va-t-elle soutenir la vocation sociale du parc privé ?*

*Trois personnes sur quatre n'entrent pas dans le logement social. Or, on se focalise encore principalement sur la production de logements sociaux.*

*La question ne se pose donc pas que pour les plus fragiles sur lesquels on se concentre. Elle concerne aussi les classes moyennes. 80 % des ménages sont sous plafonds PLS (Prêt Locatif Social). Il faut désormais se poser aussi la question pour le fonctionnaire communautaire, par exemple. Et, on voit bien en travaillant sur la question du logement abordable toute la complexité pour trouver des solutions.»*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

### **Se doter d'outils renforcés de maîtrise foncière**

*«Je pense qu'à un moment donné, la collectivité publique devra se doter de réels outils de maîtrise du foncier pour limiter les prix de l'immobilier car plus que les coûts de construction, c'est bien le coût du foncier qui est particulièrement exponentiel. L'enjeu de maîtrise publique du foncier est le plus crucial enjeu devant nous. Il nous faut maîtriser l'étalement urbain et mieux conjuguer les zones d'emploi et d'habitation pour diminuer les trajets pendulaires. Ce n'est que par une maîtrise foncière que l'on pourra garder en ville des ménages qui aujourd'hui partent vivre dans le périurbain et favoriser l'accès à l'emploi par une meilleure adéquation entre l'emploi et l'habitat dans une métropole multipolaire.»*

**Michèle Vullien**

Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/Sytral

### **Engager la réforme du droit des sols**

*«Un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui représente un axe d'action essentiel est celui de la réforme du droit du sol. Le sol doit être vu comme l'air ou l'eau, comme un bien commun. Nous devons engager une réflexion pour dissocier la propriété de l'usage du sol. Le sol peut être public avec des usages privatifs. Il existe déjà des outils, par exemple les baux emphytéotiques ou le droit de préemption. De mon point de vue cette question est constitutionnelle et se pose au niveau national. Cependant des collectivités comme Rennes conduisent déjà des politiques foncières d'une grande efficacité et nous devrions nous en inspirer. On ne peut pas laisser le marché faire loi. Il faut l'encadrer et dans cet objectif, la question de la maîtrise foncière est capitale. À Vaulx-en-Velin, pendant vingt ans il se construisait une vingtaine de logements par an et les propriétaires vendaient souvent à perte. Aujourd'hui, on se demande comment maîtriser l'envolée des prix du foncier. Il faut engager une révolution culturelle sur la question du sol.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

---

## SOLIDARITÉ ET INÉGALITÉS

### Réétudier le chantier « solidarité et inégalités »

*« Il y a une solidarité de base à garantir, en matière d'emploi, de garantie des personnes, en matière de logements ; des politiques sont mises en œuvre mais qui demain devront s'amplifier. La précarité énergétique, les économies d'énergie, tout cela sont des difficultés qu'il y aura demain avec sans doute aussi celles, accrues, de politiques de transport. Et donc réfléchir sur les infrastructures, sur les systèmes de tarification, qui paye les transports, comment, sont des questions tout à fait décisives auxquelles les élus n'ont pas seuls les réponses. C'est dans un dialogue avec la société qu'on peut trouver comment faire face à nos enjeux pour être ensemble sur ce territoire, heureux d'être ensemble. »*

**Jacky Darne**

Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle

### Assurer l'exercice des droits »

*« La ville n'est pas un corps neutre, elle traduit l'état de la société. Les contextes changent. Ce que l'on peut faire aujourd'hui sera peut-être à détruire, ou au moins à adapter, demain. Cependant, on peut vouloir affirmer des choses dans la durée, dépasser les slogans sur la ville agréable à vivre pour tous et vouloir que la ville assure avant tout l'exercice des droits. Cette notion est pour moi tout à fait fondamentale, le droit à la connaissance, au logement, à la culture, à la santé, au travail, doit être respecté comme il faudra aussi faire les choix qui s'imposent pour la planète. Nous devons notamment poursuivre nos réflexions sur densité et formes urbaines. »*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

### Faire évoluer la réflexion sur le développement économique

*« Nous devons faire évoluer notre réflexion sur le développement économique. De toute évidence, l'économie permet le social et le développement économique est, et demeure, fondamental pour développer des politiques de solidarité. Mais si l'on ne pose les questions que dans ce sens, on fait du social un effet, une retombée et on rentre en contradiction avec le social dans la société et les questions de redistribution.*

*Le travail garantit le logement, mais comment fait-on quand la combinaison n'existe pas ou n'existe plus ? Il faut dépasser l'injonction idiote de « tu iras à la piscine quand tu sauras nager ». La liaison entre le travail et le logement est à revisiter. »*

*De plus, est-ce que le développement économique tel que nous le vivons aujourd'hui ne massifie pas les difficultés de la classe moyenne ? Peut-être qu'effectivement il crée de la richesse, mais dans un même temps, ne participe t-il pas de l'appauvrissement de la classe moyenne ?*

*Ces questions dépassent largement le territoire du Grand Lyon et posent la question du modèle de développement économique que l'on souhaite pour la France ou pour l'Europe. Il n'en demeure pas moins que notre territoire est impacté et que nous devons prendre en compte ces conséquences et nous poser la question de comment canaliser les prix. On voit bien en travaillant sur la question du logement abordable toute la complexité pour trouver des solutions. »*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

### **Redéfinir l'accès au service public**

«L'un des chantiers prioritaires à engager est celui de l'accès aux services publics et de leur redéfinition. Il faut stopper immédiatement les numéros d'appel en 08 quand on appelle un bailleur par exemple, et ré-humaniser les services publics. L'illettrisme est une réalité comme le sont celles de la précarisation et du vieillissement de la population. C'est aux services publics à s'adapter à ces réalités et non aux personnes, et notamment pas aux personnes les plus fragiles.

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

### **Favoriser des actions en faveur de la mobilité des plus fragiles**

«Ce n'est pas à la seule structure organisatrice des transports de s'impliquer sur les questions de solidarité. Les CCAS des mairies ou le Conseil général doivent pouvoir intervenir également en ce sens pour effectivement limiter les injustices au cas par cas. Les assistantes sociales devraient pouvoir mieux aider les personnes dans leur mobilité. Avec la création de la métropole d'intérêt européen nous pourrions probablement mieux coordonner les actions en faveur de la mobilité des plus fragiles.»

**Michèle Vullien**

Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/SYTRA

### **Agir par la tarification**

«Le tarif unique a du sens. Sur l'eau, plusieurs communautés urbaines voudraient y parvenir alors qu'elles en sont encore à des tarifs différenciés selon les contrats d'affermage des communes. Un tarif unique à l'échelle d'une agglomération signifie que l'ensemble des usagers est traité à égalité vis-à-vis du service public de l'eau, indépendamment des coûts de production. C'est une politique de solidarité. Pour autant au Grand Lyon nous n'y sommes pas puisque le tarif dégressif pour les gros consommateurs continue à s'appliquer. Le nouveau tarif de l'eau qui entrera en vigueur en 2015 sera unique, quelle que soit la consommation<sup>1</sup>.

Je faisais partie de ceux qui portaient l'idée d'une tarification sociale de l'eau en pensant que l'on pouvait faire comme pour les transports en commun : il existe des tarifs sociaux sur le réseau TCL qui tendent à être plus redistributifs depuis le précédent mandat. J'ai dû me rendre à l'évidence. Pour l'eau, il est impossible de faire un tarif social aujourd'hui dans l'agglomération, d'une part parce que la loi ne permet pas de différencier le tarif de l'eau en fonction des ménages, et d'autre part pour une raison technique : nos usagers de l'eau ne sont pas tous des abonnés qui payent directement leur consommation par des factures. Une bonne moitié des usagers ne sont pas abonnés directement au service public de l'eau. Ils payent en effet leur facture aux bailleurs ou aux régies et sont rattachés à des compteurs collectifs. Comment faire un tarif social de l'eau quand on ne connaît pas l'utilisateur qui est au bout ? Il nous faudra donc demain développer l'individualisation des compteurs et des contrats, alors nous pourrions, si nous le souhaitons, avoir une tarification sociale. Aujourd'hui, dans la mesure où aucune des hypothèses envisageables par le Grand Lyon n'est redistributive, la meilleure solution est le tarif unique de l'eau, avec une baisse des tarifs pour tous et une redistribution qui passe par le fonds de solidarité pour le logement (FSL), un dispositif curatif apportant une aide à ceux qui ont du mal à payer leur facture d'eau. Le Grand Lyon a multiplié par six sa dotation à ce fond depuis le précédent mandat.»

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne,  
du Conseil de développement et des relations avec les usagers

<sup>1</sup> Fin 2012, le Grand Lyon a fait le choix de garder comme mode de gestion la délégation de service public (privé) pour son futur contrat de l'eau qui arrivera à échéance en 2015.



---

*«En ce qui concerne les questions de tarification et dans une approche prospective, je pense qu'adapter la tarification aux ressources et non aux statuts des personnes peut effectivement être plus équitable.*

*Cela vaut pour les transports en commun, mais aussi pour l'eau. On pourrait imaginer aussi un autre système intégrant une partie de gratuité. Par exemple, les premiers m3 d'eau pourraient être gratuits, puis les suivants facturés en fonction des revenus et de l'usage. Il me semblerait juste que l'eau de la piscine privative soit plus chère que celle que l'on consomme tous les jours pour satisfaire de premiers besoins.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

## DES TERRITOIRES DE SOLIDARITÉ PERTINENTS

### La métropole : un territoire pertinent pour lutter contre les ségrégations

«La ville, qui par essence est humaine, génère des ségrégations et des exclusions. Dans une perspective de solidarité, on ne peut pas s'accommoder de cet état de fait, d'où la nécessité de concevoir un périmètre pertinent où les solidarités entre les territoires et entre les gens puissent jouer. Et en ce sens le territoire de la métropole est tout à fait pertinent.»

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

### La métropole : un territoire nécessairement attractif pour garantir les solidarités

«Pour qu'un territoire soit solidaire, il faut créer un minimum de richesse, c'est ma conviction, parce que se répartir la pauvreté cela ne mène pas bien loin ... En clair, pour que s'exerce une solidarité, il faut que le territoire soit le plus compétitif possible, mais compétitif encore une fois pour avoir des entreprises, y compris des services publics, et donc de l'emploi. Cette compétitivité se traduit par des moyens que nous pouvons investir dans notre agglomération.

En un mot, faire du développement économique c'est faire avec l'objectif d'être au plus près de nos concitoyens parce que c'est à travers la création de richesse qu'on arrive à développer de l'emploi, mais aussi du logement et de la mixité sociale, mais aussi des lignes de transport fortes et de la mobilité, mais aussi des lieux culturels rayonnants. C'est l'ensemble de ce panel qui constitue le bien-être de nos concitoyens.

La solidarité ne peut donc s'exercer, je le crois profondément, que dans un territoire attractif. De ce fait je ne vois pas de contradiction entre la solidarité et l'attractivité. Après, il y a un débat qui est lié au projet de métropole. Certains pensent que la solidarité entre territoires est une illusion car la métropole qui va se construire concentrera les richesses au détriment d'autres territoires qui n'auront rien et que certains appellent, j'ai entendu cette exPression, «le Rhône résiduel». Je n'ai pas cette vision parce que je suis persuadé que la solidarité entre territoires va s'exercer. Quand on observe les déplacements sur le territoire métropolitain, on voit bien qu'une grosse majorité des Viennois par exemple entrent tous les jours dans l'agglomération pour y travailler, ce qui impose de mettre en place des lignes de transport efficaces. C'est bien parce qu'on aura une métropole attractive que nous aurons les moyens de développer ce type de solidarité qui profite à tous les territoires.

Ce projet est une chance assez exceptionnelle pour la collectivité.

Parce que nous maîtriserons la chaîne d'action le plus longtemps possible en matière de développement économique, d'insertion, d'emploi, de logement, nous aurons une vision et une action plus globales à l'égard de nos concitoyens ; les compétences exercées nous permettront de ne plus saucissonner nos missions, d'être plus efficaces, d'avoir plus de cohérence dans l'action. Aujourd'hui le Grand Lyon a un bout de compétence sur le logement social mais il n'a pas la compétence de l'insertion ni celle de la solidarité. Le Grand Lyon travaille pour rendre la ville plus accessible aux personnes handicapées, mais le Conseil général dépense un million d'euros par jour ouvrable sur le handicap, ce qui est considérable. L'étape suivante, c'est d'aller plus loin et d'être plus efficace en matière de solidarité parce que nous aurons à disposition à la fois les compétences sociales et de développement économique. C'est l'objectif de la réforme territoriale. Nous aurons une force nouvelle y compris en matière de compétitivité, parce que nous aurons la capacité d'offrir aux entreprises de notre territoire des lieux d'accueil avec des bassins d'emploi dont les gens seront mieux formés, parce qu'ils pourront mieux développer leurs compétences.»

**David Kimelfeld**

Vice-président chargé du développement économique

---

## **Une politique des déplacements à l'échelle du pôle métropolitain**

*« Une politique de déplacement a différentes géométries. Elle se décline nécessairement à différentes échelles. Cependant, le territoire qui s'impose désormais est celui de la métropole, du bassin de vie. Real, le Réseau ExPress de l'Aire métropolitaine Lyonnaise a pour objectif d'améliorer et d'unifier des lignes ferroviaires de transport en commun de l'aire urbaine lyonnaise. Certaines lignes sont difficiles à mettre en œuvre, l'aéroport n'est pas intégré à ce jour dans le pôle métropolitain, mais il ne faut pas attendre que ces incohérences soient réglées pour agir. Au contraire, il faut aller de l'avant !*

**Michèle Vullien**

Vice-présidente chargée des transports collectifs Real/Sytral

## **La nécessaire construction politique et technique des interdépendances**

*« À propos des relations entre l'agglomération et le périurbain : quand le Grand Lyon participe à la mise en place d'un RER à la lyonnaise (projet piloté par la Région), il le fait parce que des gens de plus en plus nombreux viennent travailler dans l'agglomération lyonnaise. Mais j'insiste, les interdépendances doivent se construire : si la Communauté urbaine a une politique d'urbanisme commercial et qu'à ses frontières les choix vont dans le sens contraire, cela n'ira pas. C'est vrai de toutes les politiques, il est impératif que les territoires discutent les uns avec les autres. C'est aussi ce que nous faisons avec l'inter-Scot pour coordonner la planification des multiples territoires qui font la métropole.*

*C'est aussi l'intérêt du pôle métropolitain : une des premières décisions du pôle a été de passer une convention avec les grandes surfaces pour dédier une partie de leurs parkings au covoiturage. Autre projet solidaire qui renvoie aux interdépendances entre territoires : nous élaborons un projet commun sur la vallée du Gier pour la faire sortir d'une situation de crise majeure. Nous avons élaboré une stratégie commune et mettons des moyens conjointement pour la requalifier. Nous sommes dans une redistribution territoriale qui, à un moment donné, pourra se traduire par un redémarrage de l'ascenseur social pour une partie de la population. Givors était dans la même situation : quand la commune est rentrée au Grand Lyon, nous avons activé de multiples leviers pour une restructuration industrielle qui devrait se répercuter sur la population. »*

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne,  
du Conseil de développement et des relations avec les usagers

## **VERS UN PROJET GLOBAL DE TERRITOIRE**

### **Demain, une approche plus globale du territoire**

*«Avoir une métropole qui trouve des compétences en matière sociale et de solidarité plus étendues c'est clairement l'étape suivante qui permettra d'avoir une action à l'égard de nos concitoyens la plus globale possible. Aujourd'hui, on a un bout de logement social, mais pas de compétences en matière d'insertion. On travaille sur le handicap et notamment sur l'accessibilité, mais c'est le Conseil général qui dépense un million d'euros par jour ouvrable sur le handicap, c'est considérable. Avec les nouvelles prises de compétences, le Grand Lyon aura à disposition les moyens de tenir les deux bouts, à la fois celui du développement économique et celui de l'insertion.»*

**David Kimelfeld**

Vice-président chargé du développement économique

### **Demain, «une ingénierie du lien social, du vivre ensemble»**

*«Le Grand Lyon a une tradition de conduite de projet et donc de transversalité qui demain ou plutôt après demain, autour de 2020, lui permettra d'embrasser cette dimension sociale. Car, si on est dans une logique de tuyaux, de publics (personnes âgées, petite enfance...), ça ne marchera pas. La culture de la transversalité du Grand Lyon va certainement bousculer la manière dont le Département pensait l'action sociale. Cela fabriquera probablement une ingénierie sociale : pas uniquement au sens de la prise en compte des exclus, des défavorisés, mais une ingénierie du lien social, du vivre ensemble. C'est alors que la collectivité prendra pleinement en ligne de compte, je l'espère, ces questions culturelles et d'identité.»*

**Gérard Claisse,**

Vice-président chargé de la participation citoyenne,  
du Conseil de développement et des relations avec les usagers

### **Demain, la culture à la base du projet urbain**

*«La dimension culturelle ne doit plus être considérée dans les projets de développement des quartiers comme une dimension supplémentaire ou complémentaire, mais qui doit être à la base de la définition des projets, en être le fondement.*

*En intégrant les compétences actuelles du Conseil général, la Communauté urbaine aura la possibilité d'une plus grande cohérence entre le social et l'urbain, d'une prise en compte des deux éléments dans la constitution du projet de territoire. C'est une raison de plus de soutenir la création de la métropole.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

---

## **Demain, vers plus de simplicité et d'efficacité dans la décision**

*«Faut-il maintenir des communes, départements, Grand Lyon, dans les systèmes de décision et de mise en œuvre des politiques publiques comme elles sont, j'en doute.*

*Je pense qu'on peut être plus efficace, ça ne veut pas dire de fusionner, de regrouper, mais d'organiser différemment, de simplifier la prise de décision, tout en associant les associations et les habitants. Il y a une évolution institutionnelle qui doit nous permettre un dialogue public meilleur et une plus grande efficacité de notre décision. Il ne suffit pas de vouloir une politique, il faut être capable de la mettre en œuvre, or notre système aujourd'hui est trop complexe.»*

**Jacky Darne**

Vice-président chargé des finances et de l'évolution institutionnelle

## **Demain, il faudra veiller au bon fonctionnement « du couple de forces » entre les communes et la nouvelle métropole de Lyon**

*«Il me semble que dans l'agglomération lyonnaise nous avons construit une relation originale entre les communes et la Communauté urbaine. En puisant dans la physique, je compare ces relations à un couple de forces qui donne le mouvement. Encore faut-il pour bien fonctionner que les forces soient équilibrées sinon l'axe s'use et le mouvement s'interrompt.*

*La première condition pour garantir un bon fonctionnement est de reconnaître la diversité des territoires et des situations. Les populations doivent être reconnues dans leurs différences. La reconnaissance est à la base de la solidarité et doit être le premier acte à poser et à accomplir pour que le couple de force fonctionne.*

*La Communauté urbaine s'est toujours inscrite dans cet état d'esprit et je pense que c'est sa force. La création de la métropole ne rend absolument pas obsolète l'échelon communal, ni l'intérêt d'une relation constructive entre la force de proximité et la force de cohérence d'agglomération, au contraire. Revient à la commune le travail de diagnostic des forces et des faiblesses de son territoire, de définition des besoins et des enjeux, de mobilisation des acteurs, et à la métropole de porter des projets d'intérêt général d'agglomération et de veiller à l'équité entre les territoires. Pour moi, il n'y a pas de relation hiérarchique, mais une complémentarité.*

*Les relations respectueuses et constructives que la Communauté urbaine a su instaurer avec les communes sont un bien précieux pour la création de la métropole. Cependant se pose la question du mode de désignation de la future assemblée métropolitaine. Nous sommes face à un paradoxe dans le sens où l'assemblée communautaire qui a déjà un budget et des compétences énormes n'est pas élue au suffrage direct. Demain avec le renforcement des compétences, il sera inconcevable que cette assemblée ne soit pas élue au suffrage direct. Et pourtant, je pense que si la Communauté urbaine a réussi à faire fonctionner le couple de forces et à se constituer en syndicat de maires, c'est justement grâce au suffrage indirect. Bien sûr ce constat heurte mes convictions démocratiques, mais il me semble important de penser aux conséquences possibles en termes de conflits et de cohérence que peut générer le changement de mode de désignation de l'assemblée. Peut-être faudra-t-il trouver des solutions mixtes pour préserver le couple de forces.»*

**Maurice Charrier**

Vice-président chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

### **Demain, il faudra également veiller à entretenir l'esprit de consensus**

*«L'enjeu pour le Grand Lyon, notamment dans sa transformation en métropole, sera de maintenir le jeu collectif. Il n'est pas garanti et a besoin d'être animé et "flatté". Il sera même primordial de maintenir et de rappeler souvent l'esprit sportif, collectif, et de le développer.*

*D'autant que le consensus constitué au sein de la Communauté urbaine est aujourd'hui facilité par l'alchimie permise par le suffrage indirect.*

*Aujourd'hui, tous les territoires, les plus importants comme les plus petits, et tous les partis politiques sont représentés dans les Vice-présidences de l'assemblée. Rien ne s'impose aux maires qui ne relève pas d'une stratégie d'agglomération pour laquelle ils ont contribué à l'élaboration.*

*Lorsque que le Scot 2030 impose la création de 150 000 logements nouveaux à l'échelle de l'agglomération, chaque commune est de fait concernée, et chaque commune est engagée.*

*Dans un autre contexte, la création des SMS (Secteurs de Mixité Sociale) aurait pu être vécue comme une injonction violente, mais aujourd'hui toutes les communes participent à leur mise en œuvre puisqu'elles sont parties prenantes d'enjeux d'agglomération partagés, et non imposés. Le Grand Lyon est au service des maires dans le respect et la reconnaissance des particularités de leur territoire, et les maires, de petites et de grandes communes, participent ensemble à l'élaboration des réponses aux enjeux d'agglomération. L'interdépendance permet la solidarité.*

*Avec le suffrage direct, cette fragile alchimie risque d'être perturbée et c'est pourquoi, l'enjeu de la durabilité de l'esprit de consensus est tout à fait primordial.»*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

### **Demain le suffrage universel, une opportunité pour le débat public**

*«Je vois un enjeu démocratique lié à la réforme qui amènera, je le souhaite, à l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains en 2020. Ce sera une bascule importante : la Communauté urbaine aura directement des comptes à rendre aux contribuables et aux électeurs sur les politiques qu'elle mène. Je fais aussi l'hypothèse que cela mettra du politique dans la Communauté urbaine, qui est jusque-là surtout une majorité de gestion, donc probablement un peu plus de débat et de délibération politiques. Ce changement rendra plus lisible son action, et suscitera une montée en exigence des usagers. Les questions de solidarité territoriale qui aujourd'hui se règlent entre communes seront davantage abordées dans le débat public.*

*Demain se confronteront des projets politiques, des visions contrastées du devenir de l'agglomération.»*

**Gérard Claisse**

Vice-président chargé de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers

### **Demain, «le Grand Lyon a rendez-vous dans la rue»**

*«Demain, avec la métropolisation, le Grand Lyon va révolutionner sa vision du terrain et donc du social. Jusqu'à maintenant, il sait qu'il fait des choses qui ont des effets sociaux, demain, il y aura des situations sociales qui auront des effets sur le Grand Lyon, et c'est tout à fait nouveau. Quelque part, avec la métropole, le Grand Lyon a rendez-vous dans la rue.»*

**Olivier Brachet**

Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement

**#CAHIER INTRODUCTIF • VIVRE ENSEMBLE DANS  
L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE**

- #01** • La solidarité : fondements, rouages, grands questionnements
- #02** • Communauté urbaine de Lyon, une solidarité aux multiples facettes
- #03** • Communautés urbaines de France : différentes approches et pratiques de la solidarité
- #04** • La solidarité en tension : individualisme, inégalités, diversité...
- #05** • La mixité en question
- #06** • Compétition & solidarité
- #07** • Où s'invente la solidarité ?
- #...**

Retrouvez l'intégralité des **INTERVIEWS**  
et des **RAPPORTS** sur :

**[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)**